



PROJET D'ETABLISSEMENT
du
MULTI-ACCUEIL à GESTION PARENTALE

"Les Korrigans"

SOMMAIRE

<u>1.Présentation.....</u>	<u>3</u>
<u>2.Projet social.....</u>	<u>3</u>
<u>2.1Historique et contexte.....</u>	<u>3</u>
<u>2.2Positionnement du multi-accueil.....</u>	<u>7</u>
<u>2.3Description du service.....</u>	<u>7</u>
<u>2.4Moyens humains et matériels.....</u>	<u>8</u>
<u>2.5Le rôle des parents.....</u>	<u>10</u>
<u>2.6Réglementation de référence.....</u>	<u>11</u>
<u>2.7Responsabilités et instances pour l'administration, la gestion et l'animation.....</u>	<u>11</u>
<u>2.8Intégration dans l'environnement.....</u>	<u>12</u>
<u>3.Projet éducatif.....</u>	<u>13</u>
<u>3.1L'accueil.....</u>	<u>13</u>
<u>3.2L'éveil de l'enfant.....</u>	<u>16</u>
<u>3.2.1L'éveil sensoriel.....</u>	<u>17</u>
<u>3.2.2L'éveil intellectuel.....</u>	<u>17</u>
<u>3.2.3L'éveil à l'expression.....</u>	<u>18</u>
<u>3.2.4L'éveil social.....</u>	<u>18</u>
<u>3.2.5Les jeux libres.....</u>	<u>18</u>
<u>3.2.6Les activités extérieures.....</u>	<u>18</u>
<u>3.2.7Les activités proposées.....</u>	<u>18</u>
<u>3.3Les repas.....</u>	<u>19</u>
<u>3.4Les soins.....</u>	<u>21</u>
<u>3.5Le sommeil.....</u>	<u>22</u>
<u>3.6Au quotidien.....</u>	<u>22</u>

1. Présentation

Le multi-accueil les Korrigans est un établissement d'accueil du jeune enfant géré par une association loi 1901. La structure a été créée dans sa forme initiale en 1997 et bénéficie aujourd'hui d'un agrément du Département pour **16 places**. La gestion de l'association est parentale. Les parents assurent des permanences au sein de la structure afin de participer aux différentes activités mises en place pour les enfants, en collaboration avec l'équipe de professionnels.

Le multi-accueil LES KORRIGANS est un moyen de garde collectif régulier ou temporaire assuré par un personnel qualifié. Il existe **3 types d'accueil** :

- Un **accueil régulier** sous forme de contrat d'une durée d'un an maximum (12 places en contrat crèche avec ou sans repas selon les créneaux horaires de présence de l'enfant)
- Un **accueil occasionnel** (4 places halte-garderie avec ou sans repas selon les créneaux horaires de présence de l'enfant)
- Un **accueil d'urgence** : par application du Code de la Santé Publique et de la possibilité d'accueillir en surnombre sur certains jours de la semaine, le multi-accueil peut accueillir 1 enfant supplémentaire.

L'accueil des enfants de 3 ans à 6 ans est réservé aux temps d'accueil en périscolaire, ainsi qu'aux enfants présentant un handicap, atteint d'une affection chronique ou d'un problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière et qui, dans ce cas n'ont pas la possibilité d'intégrer l'école maternelle.

Le multi-accueil a pour but d'accueillir l'enfant dans des conditions assurant son bien-être et favorisant son développement et son épanouissement.

2. Projet social

2.1 Historique et contexte

Chevaigné est une commune située à une dizaine de kilomètres au nord de Rennes, et fait partie du canton de Betton (Betton, Cesson-Sévigné, La Chapelle des Fougeretz, Chevaigné, Montgermont, Saint Grégoire) et de Rennes Métropole. La commune est très bien desservie par les accès routiers et les transports en commun :

- Chevaigné se trouve le long de la RD 175, route historique d'accès au Mont Saint-Michel depuis Rennes.
- Une halte SNCF est située à 2 mn à pied du multi-accueil et du centre-bourg (ligne de TER entre Rennes et Saint-Malo - Saint-Servan). Il faut 15mn pour rejoindre le centre-ville de Rennes en train.
- Réseau de bus entre Chevaigné et les différentes communes alentour.

La commune compte environ 2100 habitants selon le recensement de 2015. En 2011, on comptait 427 individus entre 0 et 14 ans sur une totalité de 1840 habitants.

La commune s'est beaucoup développée depuis quelques années grâce aux différents projets de construction de nouveaux quartiers (notamment le quartier de La Branchère).

De nouvelles familles se sont installées ces dernières années : on comptait 679 ménages en 2011 pour 709 logements. Le nombre de naissances est relativement stable depuis ces dernières années (données inconnues à ce jour pour 2014 et 2015) :

- 2009: 20 naissances
- 2010: 30
- 2011: 22
- 2012: 26
- 2013: 27

De nouvelles installations sont encore prévues dans les prochaines années.

Le taux d'activité féminine était de 94,7 % en 2011 pour des femmes de 25 à 54 ans.

La commune de Chevaigné possède un tissu d'entreprises, de commerces et de services relativement important, depuis et grâce au développement de la population. Au 1^{er} janvier 2013, on dénombrait 58 entreprises implantées à Chevaigné.

Les services proposés:

- Ecoles : 1 école publique et 1 école privée, centre de loisirs, école de musique, ...
- Alimentation : boulangerie, boucherie-charcuterie-traiteur, restaurant/bar tabac, supérette installée depuis septembre 2014,
- Santé : maison médicale composée de médecins généralistes, dentiste, kinésithérapeute, podologue, orthophoniste, ...
- Esthétique : 2 salons de coiffure, 1 institut de beauté,
- Bibliothèque municipale, médiathèque,
- Auto-école,
- Activités sportives et culturelles : Association Sportive et Culturelle de Chevaigné, nouvelle salle de sport en construction, comité de jumelage, ateliers de création...

Cette offre variée de services et commerces, ainsi que cette dynamique économique renforcent l'attractivité de la commune de Chevaigné pour l'installation de nouvelles familles.

Possibilités de garde sur Chevaigné pour les enfants âgés de 0 à 6 ans :

- Ecoles publique et privée : à partir de 2 ans ½ ou 3 ans, selon les places disponibles,
- Réseau familial,
- Parents : s'ils ne travaillent pas à temps complet,
- Assistantes maternelles : association Pain d'épice, association Sucre d'orge et la MAM (Graine d'éveil)
- Accueil collectif : le multi-accueil Les Korrigans (enfants de 3 mois à 6 ans, enfants prioritairement de Chevaigné et Saint sulpice la Forêt)

Par ailleurs, certaines structures situées dans les communes alentour sont susceptibles d'accueillir des enfants de Chevaigné. Par exemple : la commune de Saint-Aubin d'Aubigné (multi-accueil et halte-garderie parentale) ou Betton (multi-accueil).

Les communes situées au nord-est de Chevaigné (Mouazé, Chasné-sur-Illet, Saint-Sulpice-la-Forêt, Saint-Germain-sur-Ille), sont moins bien pourvues en structures d'accueil que les communes situées dans le secteur Ouest ou le secteur rennais. Ces communes sont en plein développement et sont amenées à rechercher à court terme sur Chevaigné des places d'accueil pour leurs enfants. Par ailleurs, Chevaigné se situe sur l'axe reliant ces communes au bassin d'emplois rennais. La localisation de Chevaigné est intéressante pour un grand nombre d'actifs travaillant sur Rennes.

Historique

La structure d'accueil « Les Korrigans » a été ouverte en 1997, sous la forme d'une halte-garderie parentale. Une éducatrice de jeunes enfants a été recrutée à cette occasion pour assurer l'accueil des enfants quelques demi-journées par semaine. Devant la demande croissante des familles, au fil du temps, le nombre de demi-journées d'ouverture a été augmenté et l'amplitude horaire a également été élargie (*voir le tableau ci-dessous*). En 2012, la structure a appliqué les critères de la CAF pour la PSU et s'est dotée d'un logiciel de gestion. Depuis 2012, la fréquentation atteint 70% de la capacité de la structure. Les demandes des familles se sont orientées progressivement vers plus d'accueil régulier, sur plusieurs journées complètes par semaine. La structure a donc évolué au fil des années vers un multi-accueil, tout en conservant la possibilité d'un accueil occasionnel permettant ainsi de diversifier les offres de gardes d'enfant sur la commune de Chevaigné mais également pour les communes alentour qui ne disposent pas de structures d'accueil collectif.

Depuis la création des Korrigans, les parents occupent une place importante dans la gestion de la structure (gestion administrative de l'association, rôle d'employeurs des professionnels, relations avec la Mairie, les financeurs et les différents partenaires). Les parents sont également très présents et impliqués dans la vie de la structure et la mise en place d'activités auprès de leurs enfants (permanences parentales mensuelles de min. 4h/mois, participation à différentes commissions, organisation d'une braderie, etc.).

Historique des Korrigans

	ANNEE	CAPACITE D'ACCUEIL	OUVERTURE	REPAS	EQUIPE
H A L T E- G A R	1997	12 enfants	3 ½ journées	0 repas	1 professionnelle
	2000	12 enfants	4 matinées + 1 après-midi	0 repas	1 professionnelle
	2003	12 enfants	1 jour complet + 4 matinées		1 professionnelle

D E R I E P A R E N T	2005 à 2009	12 enfants	1 jour complet + 4 matinées	1 repas/mois	1 professionnelle
		12 enfants	1 jour complet + 4 matinées	2 repas/mois	1 professionnelle
		12 enfants	1 jour complet + 4 matinées	1 repas/semaine	1 professionnelle
		12 enfants	1 jour complet + 4 matinées	2 repas/semaine	1 professionnelle
	2010	12 enfants (8 au repas)	2 jours complets + 3 matinées	1 repas/jour	1 professionnelle
	2011 à Août 2015	12 enfants (8 au repas)	3 jours complets (8h30 à 17h30) + 2 matinées (8h30 à 12h15)	1 repas/jour	2 professionnels
Changement de locaux Demande d'un nouvel agrément					
M U L T I - A C C U E I L	Sept. 2015	12 enfants (journée continue)	5 jours complets (8h à 18h)	1 repas/jour	1 Responsable technique + 4 professionnels
	Janvier 2016	16 enfants (journée continue)	5 jours complets (8h à 18h)	1 repas/jour	1 Responsable technique + 4 professionnels

En raison de l'augmentation de la demande des familles et étant donné que les locaux mis à disposition par la commune ne correspondaient plus aux normes en vigueur, la Mairie de Chevaigné a décidé de construire de nouveaux locaux regroupant au sein d'un même bâtiment appelé « Pôle Petite Enfance » les deux structures d'accueil suivantes :

- o Les Korrigans : multi-accueil à gestion parentale permettant d'accueillir un plus grand nombre d'enfants sur une semaine complète et sur une plus grande amplitude horaire.
- o Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) : association « Graine d'éveil » regroupant 4 assistantes maternelles de la commune de Chevaigné.

Bien que Chevaigné fasse partie de Rennes Métropole, la compétence « petite enfance » est conservée par la Commune elle-même. La Mairie a donc décidé de la création de ce nouveau pôle petite enfance qui offre aux familles de Chevaigné, et des communes alentour, un vrai choix de garde pour ses enfants. Les Korrigans, en intégrant ces nouveaux locaux et en élargissant sa

capacité d'accueil, représente désormais une vraie alternative pour les familles, complémentaire de l'offre proposée par les assistantes maternelles.

De plus, en investissant des locaux adaptés, l'équipe des Korrigans a désormais la possibilité matérielle de développer toute l'offre d'activité et d'accueil mise en place depuis sa création en 1997.

Le nouveau pôle Petite Enfance se situe dans le nouveau quartier de Chevaigné situé près des commerces et à deux minutes à pied de la gare, de l'école Jules Verne et du centre-bourg.

2.2 Positionnement du multi-accueil

Le multi-accueil propose aux familles un lieu d'accueil collectif pour leurs enfants et un lieu d'écoute et d'échanges pour chacun. Le multi-accueil Les Korrigans, c'est :

- un lieu de rencontre et de convivialité,
- un lieu d'intégration au tissu social sans distinction,
- un lieu de soutien et d'accompagnement à la parentalité,
- un lieu où les parents s'impliquent dans la garde de leurs enfants, n'étant plus alors réduits dans une fonction de consommateurs,
- un lieu d'éveil et de socialisation.

L'accueil des enfants au sein du multi-accueil favorise leur bien-être et respecte le rythme de chaque enfant.

Un **partenariat** communal avec la bibliothèque et avec l'école est mis en place. Un spectacle de Noël est organisé avec l'association des assistantes maternelles Pain d'Épice. Le matériel de motricité est partagé.

2.3 Description du service

Le multi-accueil est un lieu d'accueil collectif, régulier ou occasionnel géré par une association de parents. Il peut accueillir **16 enfants** dans des conditions favorisant leur développement et leur épanouissement. Le multi-accueil s'adresse prioritairement aux enfants de **Chevaigné et Saint Sulpice la Forêt**

Capacité d'accueil et jours et heures d'ouverture

Le nombre maximal d'enfants présents est de **16**.

Le multi-accueil est ouvert aux horaires décrits dans le tableau ci-dessous :

	<u>Horaires</u>	<u>Nombre d'enfants</u>
Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	8h00 – 18h00	16 enfants

Modalités d'accueil proposées

Les prestations d'accueil sont définies dans le règlement de fonctionnement.

Accueil occasionnel : La structure propose un accueil occasionnel pour quelques heures, des demi-journées ou des journées complètes (dans une moindre mesure). Les réservations se font la semaine précédant le besoin d'accueil.

Accueil régulier : Un accueil régulier peut être mis en place lorsque les besoins de la famille sont connus à l'avance et récurrents. Cet accueil donne lieu à la signature d'un contrat entre la famille et la structure. Le contrat est adapté aux besoins des parents et détermine le nombre d'heures de présence de l'enfant par jour, par semaine et par an.

Accueil d'urgence : La structure peut accueillir un enfant en urgence lorsque la famille est en situation difficile. Cet accueil peut être fait à la demande des services sociaux. Cet accueil d'urgence peut être mis en place également lorsqu'une famille subit une rupture du mode de garde habituel (exemple : assistante maternelle ou parent au foyer malade).

Accueil d'un enfant handicapé : Les enfants porteurs d'un handicap, quel qu'il soit, sont également accueillis au sein de la structure sous réserve que cet accueil n'entraîne pas la mobilisation d'un membre du personnel. En fonction de la nature du handicap, la situation sera étudiée avec les parents et l'équipe professionnelle de façon à offrir une solution adaptée et les meilleures conditions d'accueil à l'enfant.

Accueil des publics vulnérables : La structure s'attache à favoriser l'intégration des enfants et des familles issus de publics vulnérables. Des aménagements dans le fonctionnement peuvent être temporairement proposés lors de l'arrivée d'un enfant pour permettre à la famille et à l'enfant de s'adapter à un nouvel environnement.

Aucune **condition d'activité professionnelle ou assimilée des deux parents ou du parent unique n'est exigée** pour bénéficier d'une place.

2.4 Moyens humains et matériels

Moyens humains

Une **équipe de cinq professionnels** assure l'encadrement et répond, avec la participation d'un parent de permanence, aux différents besoins des enfants accueillis.

L'équipe de professionnels est composée de :

- un **éducateur de jeunes enfants (EJE), responsable technique** : 70% du temps de travail dédié à l'encadrement des enfants et 30% dédié au temps de direction (voir détails § 3.1).
Le responsable technique est garante du projet social et éducatif de la structure établi par les membres du bureau de l'association et fait le lien entre ces derniers et l'équipe de professionnels. Il est chargé de rédiger le projet pédagogique en accord avec le bureau, et l'équipe professionnelle est garante de son application.

Le responsable technique est garante des bonnes conditions d'accueil des enfants. L'accueil se fait individuellement et aussi collectivement : le groupe d'enfants doit être organisé afin que chacun se sente bien.

Il est également chargé de tenir à jour le registre journalier.

- un second éducateur de jeunes enfants (EJE) ayant pour missions :
 - o d'assurer la continuité du service en l'absence de la responsable technique du multi-accueil : l'EJE prend en charge la structure conformément au protocole établi en ce cas de figure.
 - o d'appliquer les projets dont le projet pédagogique et l'évaluation de l'activité de la structure,
 - o d'accueillir les parents et les enfants,
 - o de répondre aux besoins affectifs, intellectuels et psychomoteurs des enfants, individuellement ou en groupe (activités d'éveil), et aux besoins vitaux (repas, sommeil),
 - o d'accueillir et d'encadrer les stagiaires en collaboration avec l'équipe,
 - o d'animer la commission « Animation » en collaboration avec l'équipe et les parents participant à cette commission.

- une auxiliaire de puériculture (AP) ayant pour missions :
 - o l'accueil des enfants,
 - o les activités d'éveil,
 - o de veiller plus particulièrement aux soins corporels de l'enfant, à son alimentation, à son sommeil ainsi qu'à l'apprentissage de la propreté sans oublier l'éveil de l'enfant,
 - o de renforcer le rôle des éducateurs de jeunes enfants,
 - o d'animer la commission « Hygiène et Sécurité », en collaboration avec le médecin référent de la structure, l'équipe ainsi que les parents participant à cette commission.

- deux auxiliaires petite enfance (APE) ayant pour missions :
 - o de seconder les EJE et AP, et de participer à la vie du multi-accueil,
 - o de participer à l'éveil global de l'enfant,
 - o de gérer l'organisation des repas et de prendre en charge l'hygiène de la structure (ménage, lessive, etc.).

Le personnel peut être complété par des stagiaires sous réserve qu'une convention soit signée entre le multi-accueil et la structure responsable des stagiaires. Ils devront impérativement fournir un curriculum vitae, un certificat médical d'aptitude, non contagieux et vaccinations à jour.

Il est à noter que des intervenants extérieurs (parents, bénévoles) seront amenés à prêter leur concours à l'équipe de professionnels du multi-accueil afin d'organiser des animations spécifiques (musique, gymnastique, lecture, etc.).

Lors de la prise en charge de l'enfant, les professionnels mettent en place les éléments indispensables au bien-être et à l'éveil de l'enfant et réfèrent des événements survenus pendant l'accueil aux parents. Ils accompagnent les enfants tout au long de la garde, répondent à leurs besoins.

Moyens matériels

Le multi-accueil est situé au rez-de-chaussée du nouveau Pôle Petite Enfance situé dans le bourg de Chevaigné. La surface de plain-pied est de 250m² environ. L'espace est composé de :

- un vestiaire doté de casiers individuels (accessibles également depuis le coin change),
- un local « poussette » situé à l'entrée,
- une grande pièce de vie dotée d'un coin repas pour les enfants, d'un coin lecture, d'un coin jeux et activités manuelles et pédagogiques, d'un espace réservé aux bébés,
- trois dortoirs isolés de la pièce de vie,
- un coin change et sanitaires avec vue d'ensemble sur la pièce de vie et le coin repas,
- un coin cuisine équipé et inaccessible aux enfants,
- un bureau pour le responsable technique et le médecin lors de ses consultations,
- un sanitaire pour les adultes,
- un local personnel doté d'un coin cuisine et d'une douche pour les membres de l'équipe,
- une cour sécurisée et agrémentée de structures pour les enfants.

Le multi-accueil bénéficie également de l'accès à une salle de motricité (équipée de toboggans, piscine à balles, etc.) dont l'utilisation est partagée avec la Maison d'Assistantes Maternelles située dans la zone adjacente aux Korrigans.

Les locaux sont mis à disposition de l'association par la commune de Chevaigné.

2.5 Le rôle des parents

Les parents sont reconnus comme les premiers éducateurs de leurs enfants. De par leur intervention quotidienne dans les locaux, les parents ont une place centrale dans la structure. Ce rôle se traduit par une participation active au sein du multi-accueil et également en tant que membre de l'association.

Le rôle des parents au sein du multi-accueil

Il appartient à chaque famille d'effectuer une ou plusieurs permanence(s) mensuelle(s) en fonction de leurs possibilités et des besoins du multi-accueil :

- 1 permanence mensuelle de 6 heures (1 fois 4h et 1 fois 2h, ou 3 fois 2h) par famille ayant un seul enfant accueilli au sein du multi-accueil au moins 3 journées complètes par semaine,
- 2 permanences mensuelles de 4 heures (ou 4 fois 2h) par famille ayant deux enfants accueillis au sein du multi-accueil au moins 3 journées complètes par semaine,
- 1 permanence mensuelle de 4 heures (ou 2 fois 2h) par famille dont l'enfant fréquente le multi-accueil moins de 3 journées complètes par semaine.

Lors des permanences, dites « permanences positives », les parents participent aux différentes activités prévues avec les enfants par l'équipe. Le parent peut également être sollicité par l'équipe pour accompagner les enfants lors de sorties prévues par le multi-accueil (exemple : sorties à la bibliothèque de Chevaigné) si le nombre d'adultes présents est suffisant.

Les parents participent également à l'entretien des locaux et du matériel du multi-accueil si besoin.

Une charte est affichée au sein de la salle de vie énumérant les différentes tâches que le parent de permanence aura à effectuer. Le parent de permanence assurera la responsabilité du groupe des grands et il lui est demandé de respecter le projet éducatif suivant ainsi que le règlement de fonctionnement.

Le rôle des parents au sein de l'association

Les parents assurent la gestion de l'association selon leur disponibilité et leur engagement. Cette participation se traduit par la prise de responsabilités au sein du bureau et du conseil d'administration de l'association et/ou la participation aux différentes commissions (décrites dans le règlement de fonctionnement) nécessaires au bon fonctionnement de la structure. Par ailleurs, les parents organisent tous les ans une braderie dans le but de récolter des fonds qui servent à développer les activités d'éveil pour les enfants ou à remplacer des jouets défectueux ou usés et rendre plus attractif le cadre de vie.

Ainsi la participation des familles n'est pas seulement financière, les parents tiennent un rôle majeur dans la vie de la structure. Ils sont acteurs de l'établissement du projet d'établissement. Le dynamisme de l'association des Korrigans repose sur l'ensemble des parents.

2.6 Réglementation de référence

L'établissement intitulé "Multi-accueil les Korrigans" fonctionne conformément :

- aux dispositions du Décret N°2000-762 du 1er Août 2000 et de sa modification par le décret n°2007-206 du 22 février 2007 et le décret n°2012-613 du 7 juin 2010, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le chapitre IV, section 3, du titre 1er du livre III Titre II du Code de la Santé Publique (articles R2324-25 à R2324-45),
 - aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, toute modification étant applicable,
 - aux dispositions de la convention collective des Acteurs du lien social et familial (ALISFA),
 - aux dispositions du règlement de fonctionnement adopté en assemblée générale et revu régulièrement.

2.7 Responsabilités et instances pour l'administration, la gestion et l'animation

L'association des Korrigans est le gestionnaire du multi-accueil. Les statuts ont été déposés en préfecture et modifiés en 2015.

Les familles adhérentes de l'association sont membres actifs (une voix par famille). Les familles adhérentes acceptent le projet d'établissement, les statuts de l'association et se conforment au règlement de fonctionnement.

L'assemblée générale élit tous les ans un Conseil d'administration, composé de membres actifs et de membres de droit représentants de la commune de Chevaigné et un bureau chargé de la gestion de l'association.

L'équipe professionnelle, salariée de l'association, est associée à la gestion de la structure.

2.8 Intégration dans l'environnement

Le multi-accueil travaille en partenariat avec différentes structures de proximité, suivant des projets bien définis.

- Structures municipales et intercommunales :
 - o la médiathèque et l'école de musique et de danse : éveiller les enfants à la culture.
 - o les communes : signature de conventions avec les différentes communes alentour dont certaines familles fréquentent le multi-accueil.
 - o les écoles maternelles : créer un lien pour faciliter le passage entre deux institutions.
- Autres organismes :
 - o Le Centre Départemental d'Action Sociale et plus précisément le service de la P.M.I,
 - o L'association Pain d'Epices et les assistantes maternelles de Chevaigné pour la mise en place d'activités et spectacles en commun.
 - o L'association Graines d'éveil (Maison d'Assistants Maternelles) pour la bonne gestion de la salle de motricité mutualisée et la mise en place éventuelle d'activités en commun.
 - o Les multi-accueils associatifs de proximité.

Partenaires institutionnels et financement

Les partenaires institutionnels de la structure sont la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) d'Ille-et-Vilaine, le Département, la municipalité de Chevaigné. Les ressources de la structure proviennent principalement de subventions accordées par la CAF, la commune de Chevaigné et le Département ainsi que de la participation des familles qui fréquentent la structure.

L'association les Korrigans et la CAF d'Ille-et-Vilaine ont signé une convention d'objectifs et de financement pour la période 2015-2017. La structure applique les règles de la PSU, la tarification aux familles est décrite dans le règlement de fonctionnement.

Les services du Département d'Ille-et-Vilaine, dont le service de la P.M.I., assurent le suivi et le contrôle. Si besoin, le médecin de la P.M.I. peut être contacté.

La municipalité de Chevaigné est impliquée dans la vie de l'association par la présence de 2 membres du conseil municipal au conseil d'administration et financièrement par le versement de subvention ainsi que par la mise à disposition des locaux et fluides. Un parent de la structure est représenté au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

3. Projet éducatif

Le projet éducatif sera revu et complété par l'ensemble des professionnels si l'équipe est amenée à se modifier.

Le projet éducatif proposé aux Korrigans a été élaboré par les parents et les professionnels au fur et à mesure du développement de la structure, au regard des valeurs éducatives suivantes :

- ✓ *le bien-être de l'enfant et la sécurité affective,*
- ✓ *l'accompagnement vers l'autonomie,*
- ✓ *le soutien du processus de socialisation,*
- ✓ *la reconnaissance des parents en tant qu'éducateurs, accompagnés des professionnels.*

Au regard de ces valeurs, l'objectif est d'assurer à l'enfant un **accueil de qualité** sans oublier que les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Cet accueil doit contribuer à l'épanouissement de l'enfant dans la vie de tous les jours au multi-accueil comme chez lui.

Qu'il s'agisse d'accueil régulier ou occasionnel, l'enfant est accompagné de manière sécurisante dans la séparation avec leur famille pour qu'il soit rassuré et qu'il puisse faire des découvertes seul et avec les autres enfants.

En étant attentif au bien-être de l'enfant et en lui proposant des activités importantes pour son éveil global, les professionnels et les parents lui assurent une sécurité affective, développent son autonomie et soutiennent le processus de socialisation.

Il est très important que chaque enfant puisse, durant son accueil au sein du multi-accueil, construire sa personnalité dans son individualité, tout en apprenant à vivre parmi et avec les autres enfants et adultes.

Tous les moyens possibles seront apportés dans le but de favoriser cette construction, tout en veillant à prévenir d'éventuelles difficultés ou inadaptations.

Tous les alinéas suivants sont les réponses proposées répondant aux besoins de l'enfant.

3.1 L'accueil

L'enfant doit venir avec plaisir au sein du multi-accueil et s'y (re)trouver. Pour ce faire, l'équipe d'encadrement (professionnels et parents) veille à respecter le rythme de chacun des enfants et à réunir les conditions matérielles et psychologiques d'un bon accueil, dans le souci de garantir la sécurité affective de l'enfant.

3.1.1 l'adaptation

Le « **parrainage** » est une notion forte et importante chez Les Korrigans. Une première visite des locaux est organisée au sein de la structure pour accueillir l'enfant et sa famille avec une famille déjà accueillie au multi-accueil. Ce moment permettra à la nouvelle famille de rencontrer une famille déjà impliquée au sein du multi-accueil et de comprendre le fonctionnement d'une structure à gestion parentale.

La **période d'adaptation** sera pensée et organisée avec les parents en fonction du rythme et de la personnalité de l'enfant. Une première rencontre avec l'équipe sera décidée et fixée d'un

commun accord. La durée de l'adaptation sera planifiée suivant la disponibilité du parent mais surtout suivant le besoin de l'enfant et de ses attentes.

Une fiche d'adaptation sera transmise en amont de la première rencontre. Cette fiche permet de faire connaître à l'équipe les besoins de l'enfant et les attentes du parent mais aussi de rassurer les parents quant à son accompagnement au sein de la structure.

L'adaptation est individualisée et conduite par un(e) professionnel(le) dite référent(e). Par la suite, l'enfant connaîtra les autres professionnels au fil de son accueil.

1^{er} jour : Échanges autour de la fiche d'adaptation avec le parent. Présentation du fonctionnement de la structure et du projet éducatif. L'enfant est libre d'explorer son nouvel environnement. Ce temps est d'environ 1 heure mais peut varier en fonction des besoins.

2^{ème} jour : l'enfant est accueilli avec ses parents puis reste seul pendant ½ heure ou moins selon les besoins. Ce temps permet aux professionnels et à l'enfant de se découvrir mutuellement.

Les jours suivants : le temps d'accueil augmente progressivement suivant les besoins de l'enfant et de ses parents. Le professionnel référent sera attentif au bien être de l'enfant durant toute la période d'adaptation. Le professionnel notera spécifiquement les différents comportements de l'enfant qui seront présentés aux parents le soir.

Cette période d'adaptation permet à chacun, enfants, parents et professionnels de se connaître et de permettre d'établir une relation de confiance afin d'offrir à l'enfant un environnement sécurisé et bienveillant pour son développement.

L'enfant est accueilli avec son histoire familiale (origine, niveau socioculturel, religion etc...) et l'équipe prendra en compte les habitudes familiales dans la mesure de l'accueil collectif.

3.1.2 Accueil individualisé de l'enfant et de sa famille

Chaque matin, l'accueil de l'enfant sera individualisé afin que chacun trouve sa place en arrivant. L'enfant sera accueilli en lui adressant la parole en premier par son prénom. L'équipe sera attentive à son « état d'esprit du moment » afin d'adapter au mieux son accueil en fonction de ses besoins immédiats. (Souhaite-t-il aller dans les bras du professionnel ou préfère-t-il aller jouer ?) Elle respectera la distance que l'enfant souhaite avoir avec l'adulte pendant ce temps d'accueil.

L'équipe d'accueil du matin sera au maximum à hauteur d'enfants lors de l'accueil afin d'accueillir les enfants à leur hauteur et d'être avec le groupe d'enfants dans leur jeux libres.

En revanche, en fonction de l'aisance du parent durant cet accueil, le professionnel pourra inviter le parent à rentrer dans l'espace de vie des enfants.

Un classeur de transmissions est à disposition des parents dans la salle de vie afin d'y annoter les informations nécessaires au bon déroulement de la journée (réveil, petit-déjeuner, événements particuliers...)

Les transmissions sont à la fois écrites et orales. Un professionnel se chargera de recueillir les informations concernant les plus petits et un autre les informations des plus grands.

Le soir, les retrouvailles sont des moments importants pour l'enfant et sa famille. L'équipe attache beaucoup d'importance à retransmettre aux parents ce qui s'est passé dans la journée. Il est alors nécessaire de prendre le temps d'échanger avec le professionnel sur la journée de l'enfant (activités, comportements, événements particuliers...) Pour cela, il est demandé aux parents de venir chercher leur enfant 10 minutes avant la fermeture afin de permettre cet échange. L'équipe

est vigilant à ne pas transmettre uniquement des informations négatives mais à clore le dialogue sur des progrès, des anecdotes positives.

3.1.3 Aménagement de l'espace d'accueil

Les locaux sont aménagés avant l'arrivée des enfants. L'équipe est attentive aux propositions de jeux qui agrémentent l'accueil (puzzles, jeux d'encastrement, coloriage etc...) mais aussi qui facilitent la séparation (jeux de boules, pâte à modeler, lecture...)

L'accueil se fera majoritairement dans la salle de vie principale mais si le professionnel responsable du groupe des grands le souhaite, les grands pourront être accueillis en salle de motricité si celle-ci est disponible.

Les repères qu'ils soient affectifs, temporels ou spatiaux sont importants pour l'enfant. Il se verra proposer des repères stables pour l'aider à se situer dans le multi-accueil:

- déroulement de la matinée ou de l'après-midi avec la même succession de moments clés (accueils échelonnés, jeux libres, chansons et comptines, goûter, sieste, activités,...),
- disposition des locaux de façon à différencier les espaces aménagés (jeux libres, espace activités, espace motricité, coin des bébés, espace repas,...).

3.1.4 Enfant en situation de handicap

Les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis au sein du multi-accueil dès lors que leur handicap n'entraîne pas pour le personnel des sujétions telles qu'il ne puisse assurer l'accueil des autres enfants.

Le temps d'adaptation fera l'objet d'une attention plus soutenue dans cette situation. Un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sera établi entre l'équipe professionnelle, la famille et le corps médical. Il sera annoté le protocole en cas d'urgence, les allergies éventuelles, les personnes à prévenir etc... Ce protocole sera à disposition de l'ensemble des professionnels.

Au quotidien, il est important que l'enfant en situation de handicap soit soutenu et valorisé dans son développement. L'environnement et le matériel seront adaptés aux besoins de l'enfant dans la limite des possibilités de la structure.

3.1.5 Le rôle des parents dans l'accueil

Comme stipulé précédemment, les parents sont acteurs dans la dynamique de la structure et participent activement au bien être de chaque enfant. Lors des accueils et des permanences, le parent fait donc partie de l'équipe éducative dans la gestion d'un petit groupe d'enfants et a donc une responsabilité dans leur accompagnement. Il doit donc respecter ce projet éducatif ainsi que le règlement de fonctionnement. Il doit avoir une attitude « bienveillante » vis-à-vis des enfants mais aussi des adultes : ne pas avoir de gestes déplacés ou violents, ne pas hausser la voix, faire attention aux termes employés.

3.2 L'éveil de l'enfant

Il s'agit de l'éveil corporel et de ses différentes possibilités motrices, de l'éveil sensoriel, de l'éveil intellectuel, de l'éveil à communiquer et à s'exprimer, de l'éveil social et environnemental.

Cinq objectifs sont pris en compte dans l'éveil global de l'enfant :

- Nous prenons en compte l'individualité de l'enfant et ses spécificités
- Nous respectons son rythme et son développement global
- Nous souhaitons que l'enfant prenne du plaisir, s'épanouisse dans les activités quotidiennes
- L'enfant doit être acteur de son expérimentation
- Nous développons l'autonomie de l'enfant

Éveil des plus petits :

Les bébés utilisent d'abord et surtout les yeux, les oreilles et leur bouche afin d'explorer leur environnement. C'est pourquoi l'aménagement de l'espace est réfléchi et pensé.

L'espace d'éveil des bébés est adapté aux besoins des enfants. Il est organisé avec tapis, coussins, demi-lune... permettant de créer un sentiment de sécurité et de « cocooning » L'espace des bébés se trouve au milieu de la pièce afin que les bébés aient un regard sur tout leur environnement et à proximité du regard des professionnels. Le professionnel sera en effet assis, proche du tapis avec un regard bienveillant et sécurisant.

Il est ouvert sur l'espace de vie des enfants en gardant deux barrières sécurisant un espace. Cette ouverture permet de développer leur motricité, de faciliter leurs déplacements et développe une relation avec les autres enfants : l'enfant décide d'aller au devant de l'autre et vice-versa.

L'enfant sera posé en premier lieu allongé sur le dos et l'enfant aura la liberté de se mouvoir comme il le désire : nous ne mettrons pas l'enfant dans une position qu'il n'a pas acquis par lui-même.

Les objets et jeux proposés sont adaptés à leur tranche d'âge et à leurs capacités (mobiles à leur hauteur, objets de différentes couleurs, de différentes formes et textures...) Nous proposons une grande variété de jeux éducatifs liés à la sensorialité. En effet, le développement sensoriel domine à cette tranche d'âge. Créer une ambiance musicale fait partie de nos objectifs auprès des bébés (chants des professionnels, CD, instruments de musique...)

Nous laissons l'enfant jouer seul afin qu'il se mette dans une situation d'explorations, d'expérimentations, de découverte par lui-même et pour lui-même.

La verbalisation est essentielle dans cette situation d'exploration. L'enfant est baigné dans le langage. Nous lui expliquons tous les gestes, déplacements que nous effectuons sur lui-même ou à côté afin que s'établisse une sécurité affective.

Lorsque l'enfant a acquis le rampé et qu'il explore son environnement proche au-delà de l'espace des bébés, nous pouvons lui proposer des activités plus motrices avec des modules de motricité. Lorsqu'il a acquis la stature verticale, il a la possibilité de se déplacer avec l'aide de meubles adaptés à sa hauteur et d'objets (chariot de marche, poussette, barrière...) tout en étant en sécurité sous le regard de l'adulte.

L'aménagement est pensé lui offrant un grand nombre de stimulations motrices.

Éveil des plus grands :

Trois étapes sont nécessaires dans la proposition des activités :

- ✓ Phase d'observations : nous observons les enfants dans leurs jeux libres afin d'évaluer ses besoins répondant à son développement en prenant en compte ses potentialités.
- ✓ Phase de mise en œuvre : afin de mettre en place une activité, nous prenons en compte les capacités de l'enfant (cognitive, sociale, motrice et affective). Nous ne proposons pas une activité qui ne correspond pas aux capacités de l'enfant afin de ne pas le mettre en difficulté.
- ✓ Et nous partons des cinq sens de l'être humain (sensoriel, gustatif, auditif, visuel, tactile)

Au cours des différentes activités, non imposées pour l'enfant, nous observons, accompagnons, encourageons l'enfant dans son expérimentation, sa créativité, son développement moteur, ses découvertes. La verbalisation est importante dans nos pratiques afin que l'enfant mette des mots sur ce qu'il fait et sur ce qu'il ressent.

Les activités

Un thème choisi par les professionnels et la commission « Animation » composée aussi de parents, nous sert de fil conducteur pendant 2 à 3 mois. Les parents de permanences participent au déroulement des activités mais ont la liberté de proposer eux-mêmes une activité.

Voici des exemples d'activités proposées au sein de la structure :

Transvasement	Pâtes, riz , sable à modeler, semoule...
Motricité fine	Coloredo, abaques, collage, crayonnage, pâte à modeler...
Graphisme	Peinture, crayonnage, collage...
Motricité globale	Voiture, parcours de motricité, piscine à balles, toboggan...
Activités en lien avec la nature	Jardinage, observation de la faune et flore, cueillette...
Atelier cuisine	Création de plats salés ou sucrés, dégustations.. ²
Expression corporelle	Danse, relaxation, séances d'éveil musical
Lecture	Bibliothèque

Des temps forts rythment la vie du multi-accueil. Ces moments permettent des échanges entre familles et entre enfants : le pot des familles en Septembre, spectacle de Noël, ateliers parents/enfants, sortie de fin d'année....

La volonté de diversifier les activités et les intervenants fait partie des valeurs éducatives des Korrigans : l'éveil musical et les séances « bébés lecteurs » sont des moments réguliers où les enfants partagent un temps avec d'autres professionnels de la petite enfance.

Place essentielle aux jeux libres

Les jeux libres sont des moments aussi indispensables que les activités dirigées. Ils participent au développement psychomoteur de l'enfant.

Pourquoi le jeu libre ?

- La mise en place de « temps libre » sans contrainte répond aux besoins psychologiques et physiologiques de l'enfant : **l'enfant est acteur** dans son exploration, son apprentissage, il va décider de son jeu ; il est donc **autonome** dans son jeu qui est non imposé. Il est **responsable** et se rend responsable de son jeu.
- Le jeu libre développe son **imagination** : les espaces symboliques (poupées, voitures...) créent des histoires, il détourne le jeu consciemment ou inconsciemment en fonction de ses besoins.
- Jeu d'**imitation** : les espaces symboliques facilitent les interactions entre enfants et adultes et entre enfants.
- Le jeu libre facilite **l'expérimentation** globale : il prend des initiatives, manipule, teste le jeu et les autres. Il expérimente par lui-même et pour lui-même.
- Le jeu libre amène à développer sa **socialisation** : il gère ses interactions avec les autres enfants et adultes, la vie en groupe, apprend la coopération mais il amène aussi à **l'individuation** : il apprend à connaître ses émotions, ses capacités et se différencie des autres.

Dans le jeu libre, l'enfant a la liberté de jouer seul ou avec les autres. Nous lui laissons cette liberté d'aller au devant d'un jeu, au devant d'un enfant ou d'un adulte. L'adulte portera une attention soutenue à l'état émotionnel de l'enfant lors de ces temps (agressivité, ennui...) et l'adulte aidera l'enfant à mettre des mots sur ses émotions afin de mieux appréhender ce temps de jeux libres.

Le plaisir pour l'enfant est indispensable dans le jeu !

Aménagement de l'espace.

L'espace de vie des enfants est pensé et réfléchi en équipe. Cet espace peut être modifié en fonction des besoins des enfants, des âges, de l'intérêt pour le jeu, du plaisir d'investir un espace ou un autre.

Voici un état non exhaustif des espaces proposés : espace « voitures », coin lecture, espace dinette, poupées, espace « puzzles », coin « jeux divers » en libre disponibilité (jeux à tirer, bouliers, animaux...)

Les espaces ne sont pas fermés : les enfants ont la possibilité d'aller de l'un à l'autre. Ils ont la liberté de déplacer les jeux d'un espace à l'autre afin de créer d'autres jeux et d'autres interactions. La salle de motricité peut être ouverte en continue dans la matinée afin de donner encore plus de liberté à l'enfant de choisir son activité et son jeu.

La notion de rangement sera annoncée par l'adulte et les enfants seront accompagnés par celui-ci.

Positionnement de l'adulte dans les jeux libres

L'adulte se rendra disponible lors de ces temps de jeux libres, assis, à la hauteur des enfants, en parlant sans jugement, en ayant un regard bienveillant. L'observation est essentielle pour accompagner l'enfant dans ses apprentissages, ses interactions avec l'autre. L'adulte devra laisser faire les interactions et son intervention sera minime sauf si la situation est dangereuse ou

si l'enfant le demande. L'adulte guidera, encouragera l'enfant avec l'aide de mots sans forcément intervenir.

La valorisation est importante dans le processus d'apprentissage : l'adulte aidera l'enfant s'il le demande et rencontre des difficultés.

Quand se mettent en place ses temps de jeux libres ?

- Ces espaces sont disponibles tout le temps de la journée selon les besoins particuliers de l'enfant. L'accueil du matin est propice à l'enfant pour explorer l'espace qu'il souhaite. Le professionnel est à la fois disponible pour l'enfant en jeu libre mais aussi pour accueillir les familles.
- Après avoir proposé plusieurs ateliers dans la matinée, l'enfant peut profiter de ce temps avant le repas.
- Après le repas
- Après la sieste
- Accueil du soir

3.3 Les repas

Les objectifs du repas sont multiples : respect des besoins physiologiques, éveil des sens, autonomie, plaisir, développement des échanges, convivialité...

Le temps du repas est un moment aussi important que les temps d'éveil et de sommeil. Il participe de son développement global mais plus particulièrement émotionnel.

Nous respectons les habitudes familiales de chaque enfant dans la limite des recommandations du Plan Santé. Les besoins nutritionnels doivent être respectés. Si des conditions alimentaires particulières sont demandées, des échanges avec l'équipe éducative sont nécessaires pour une alimentation adéquate, respectueuse des besoins de l'enfant tout en prenant en compte la collectivité. Un certificat médical du médecin traitant sera demandé. Pour une facilité d'organisation des temps de repas, dans le respect des normes HCCP et dans un souci d'égalité, nous refusons les préparations « maison ».

Les repas des bébés : On privilégiera une posture assise dans les bras pour donner le biberon soit par terre ou soit sur le fauteuil d'allaitement selon le choix du professionnel et dans un endroit le plus calme possible. On sera attentif au rythme de chaque enfant concernant son alimentation (pose pendant la prise du biberon, position, température du biberon, tétine et biberon spécifiques...) : le professionnel prendra autant de temps que nécessaire afin que l'enfant prenne du plaisir pendant ce temps. Le lait sera apporté par les parents. Le lait maternel est accepté dans la structure : un protocole sera à consulter pour les familles souhaitant en apporter au sein de la structure.

Chaque enfant exprime la faim de différentes manières ; les professionnels pourront alors repérer les signes particuliers de chaque enfant (pleurs, suctions...)

Suivant les recommandations du Plan Santé, l'enfant est en mesure d'incorporer de nouveaux aliments à 5 mois. Il commencera par les légumes un par un puis les fruits. Lorsque son alimentation se diversifie, l'enfant mangera dans un transat.

Nous pensons que cette étape est importante dans la découverte de nouveaux aliments et de nouvelles textures, concernant son rapport avec la nourriture. Le multi-accueil doit être une

continuité dans cette découverte donc tout nouvel aliment aura été proposé à la maison. L'augmentation des proportions des légumes sera progressive et durant ce temps, le biberon sera privilégié pour couvrir les besoins nutritionnels de l'enfant.

Le repas est en lien étroit avec les acquisitions motrices de l'enfant. En effet, en fonction de ses capacités, l'enfant prendra son repas dans un espace adapté à ses capacités motrices (dans les bras puis transat, puis chaise avec tablette puis petit groupe puis grand groupe).

Lorsqu'il a acquis la position assise, il mangera dans une chaise avec tablette. Le développement psycho-affectif évolue à table. Le professionnel accepte que l'enfant découvre les aliments avec ses mains comme une étape à part entière de son développement. Tout le long de l'année, nous lui proposerons de faire de plus en plus seul. Pour cela, nous utilisons la méthode de la double cuillère afin que l'enfant développe son autonomie et que le professionnel puisse l'aider sans le gêner dans ces acquisitions.

Nous acceptons que l'enfant refuse de tout manger et nous ne forçons en aucun cas l'enfant.

Le repas des moyens : Lorsque l'enfant a acquis un minimum d'autonomie, il pourra s'installer à table avec un petit groupe (2-3 enfants) afin qu'il développe son autonomie et qu'il découvre ce moment comme étant aussi un moment de partage avec les autres.

Suivant le développement de l'enfant (marche, capacités physiologiques), les morceaux seront incorporés progressivement. Le « mouliné » et les morceaux seront différenciés dans l'assiette grâce à une assiette compartimentée. Nous accompagnons l'enfant en fonction de son rythme. Prendre le temps est une valeur éducative importante pour l'équipe et essentiel dans l'apprentissage de la nourriture.

Le repas des grands : Suivant le nombre d'enfants, une ou deux tables seront installées avec un accompagnant (professionnel ou parent) à chaque table. Après avoir lavé leurs mains, les enfants prennent un bavoir et choisissent leur place (ils n'ont pas de place attitrée). Nous privilégions l'autonomie des enfants pendant toute la durée du repas : ils se servent en couverts, ont à leur disposition des carafes d'eau, ont des assiettes compartimentées etc... A la fin du repas, les gants sont distribués et l'enfant apprend avec l'aide de miroir à se nettoyer le visage et les mains.

3.4 Les soins

Ils contribuent au bien-être de l'enfant.

- Le change

Le professionnel veillera à ce que l'enfant soit changé régulièrement.

C'est un temps d'échange avec l'enfant où son intimité doit être respectée.

- La propreté

L'enfant va découvrir le pot et progressivement s'y intéresser. L'adulte lui proposera de l'utiliser s'il le veut. C'est une étape primordiale pour l'enfant; l'échange avec la famille est également important. L'acquisition de la propreté renforce l'enfant dans son autonomie.

- Les petits bobos

L'enfant recevra les soins adaptés aux petits bobos (plaies, écorchures, bosses...), tout en le rassurant sur ce qui lui arrive.

- *Hygiène et environnement*

Le multi-accueil fournit les couches et produits d'hygiène classiques pour chaque enfant, ainsi que les draps de lit. Les turbulettes ainsi que tous produits de soins et d'hygiène spécifiques devront être apportés par les parents.

Le nettoyage des locaux est réalisé quotidiennement. L'ensemble de l'équipe et les parents peuvent apporter leur concours à la propreté et l'hygiène de la structure dès lors que cela est nécessaire et/ou possible.

Un nettoyage complet de tous les jouets est fait régulièrement. En cas d'épidémie, les différents jeux que les enfants portent à la bouche seront systématiquement nettoyés.

Le personnel est chaussé spécialement pour les locaux, les parents doivent mettre des surchaussures et les enfants des chaussons.

3.5 Le sommeil

Chaque enfant a un besoin en sommeil différent. Notre objectif est de répondre au plus près au rythme de sommeil de l'enfant à travers une observation attentive de ses signes de fatigue. L'enfant peut être accompagné d'une tétine, d'un objet de la maison imprégné de son odeur, d'un « objet transitionnel ».

Nous demandons aux familles d'apporter une turbulette pour le confort de l'enfant et pour la sérénité de retrouver un élément qui lui appartient. Nous essayons de préserver le rituel d'endormissement de la maison et nous l'accompagnons si l'enfant en éprouve le besoin. Nous respectons le lieu d'endormissement de l'enfant et la manière de l'endormir dans la mesure du possible afin d'être attentive à la qualité de son sommeil.

Nous préparons l'endormissement des enfants par une activité calme (lecture)

Par ailleurs, nous ne réveillons pas un enfant pour préserver le rythme global de l'enfant.

Le multi-accueil est composé de 3 dortoirs : les deux premiers sont réservés plutôt aux bébés et le troisième est composé de banquettes et de lits bas à barreaux pour les plus grands.

Les lits sont adaptés en fonction de l'âge de l'enfant mais aussi pour des conditions optimales de manutention.

Chaque enfant a son lit attitré et un système de symboles et de couleurs est mis en place afin que l'enfant repère son lit.

Les volets ne sont pas complètement fermés afin que l'enfant ne confonde pas le jour et la nuit.

Nous respectons le rythme de sommeil de chaque enfant mais en ce qui concerne les plus grands, nous leur proposons de venir se reposer à partir de 13h et nous laissons la porte du dortoir ouverte à partir de 14h45-15h afin que les enfants soient autonome dans leur levé.

Dans un souci de sécurité et de respect du sommeil de chaque enfant, un professionnel est présent en permanence dans le dortoir des grands dans la mesure du possible

Un baby-phone sera installé dans la chambre des bébés : le professionnel référent s'y rendra de façon très régulière afin de s'assurer que tout se passe bien, et dès qu'un bébé sera réveillé.

Dans le dortoir des plus grands, un professionnel restera veiller les enfants durant la sieste de l'après-midi.

3.6 Au quotidien

Le doudou ou la tétine sont importants pour l'enfant: c'est un point de repère, une source de réconfort qui l'aide à surmonter l'absence, la frustration, les petits soucis. Ils sont à disposition de l'enfant dans son casier ou à tout autre endroit repérable: il peut aller le chercher quand il en aura besoin; l'adulte les lui proposera le cas échéant.

**CE PROJET SERA REVU ET COMPLETE PAR L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS QUI
COMPOSERONT LA FUTURE EQUIPE DU MULTI-ACCUEIL.**